

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs de restauration de l'ESPE au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sont fixés conformément aux modalités détaillées en annexe.

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de l'ESPE et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 21 octobre 2016



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

04 NOV. 2016

**TARIFS DE RESTAURATION  
AU 1er JANVIER 2017  
APPROUVES A LA SÉANCE DU CONSEIL DE L'ESPÉ DU 6 OCTOBRE 2016**

<b>COMMENSAUX : REPAS ou PRESTATIONS AU TICKET</b>	<b>TARIFS au 1er janvier 2017</b>
Etudiants en restaurant conventionné	3,25 €
Etudiants en restaurants non conventionnés	3,55 €
Personnels dont l'indice nouveau majoré est inférieur ou égal à 350	3,05 €
Professeurs stagiaires et personnels dont l'indice est compris entre 351 et 466 inclus	4,15 €
Etudiants en formation continue	4,15 €
Personnels dont l'indice est compris entre 467 et 618 inclus	5,75 €
Extérieurs conventionnés et personnels dont l'indice est supérieur ou égal à 619	6,15 €
Passagers	8,25 €
Boisson au verre	1,05 €

<b>COMMENSAUX : OFFRE RECEPTION DANS LES LOCAUX DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE (prix par personne)</b>	<b>TARIFS au 1er janvier 2017</b>
Thé ou Café ou Chocolat	1,05 €
Collation I (café-thé-chocolat + biscuits)	2,65 €
Collation II (café-thé-chocolat + gâteau maison)	3,15 €
Collation II (café-thé-chocolat + gâteau maison) livré	3,65 €
Apéritif I (vin blanc à l'unité + biscuits salés)	3,05 €
Apéritif II (crémant à l'unité + 3 réductions par personne)	5,05 €
Apéritif III (champagne à l'unité + 5 réductions par personne)	8,05 €
Repas du jour au self	6,15 €
Repas du jour au self + vin + café	7,75 €
Plateau repas ou repas dit "de fin d'année U.L."	10,05 €
Buffet avec apéritif I + vin + café ou plateau repas livré	13,05 €
Repas I en salle à manger	16,30 €
Repas II en salle à manger	19,45 €
Repas III en salle à manger	23,55 €
Repas VI en salle à manger	28,65 €
Repas V en salle à manger	35,05 €
Vernissage	5,05 €